



## DÉCISION

### LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: AB/EG

N° 001304

Nouveaux tarifs :  
régie de recette «  
billetterie et  
divers » Location  
de salle de  
formation

Publié le :

29 septembre 2025

**Vu**, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération n° 2547 du 15 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

**Vu**, l'arrêté n°012437 du 22/03/2022 abrogeant et remplaçant la délibération du 7 mars 1996 instituant une régie de recette « billetterie et divers ».

**Considérant**, que la ville d'Apt est équipée d'une salle de formation au sein de l'espace culturel des romarins

**Considérant**, la nécessité de proposer des tarifs de location de la salle en adéquation avec les prestations d'équipement

## DÉCIDE

### Article 1 :

La mise en place des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'utilisation de la salle de formation :

- ½ journée de 4 heures : 50 €
- Journée de 8 heures : 90 €
- Forfait Semaine : 400 €
- Forfait Mois : 1 400 €
- Forfait Trimestre : 3 600 €

### Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 06/08/2025  
Véronique ARNAUD-DELOY  
Maire d'Apt

